

SKIKDA/3<sup>e</sup> SALON DE L'INNOVATION ARTISTIQUE

# Les déboires des artistes et des artisans

"Un peu de considération à notre égard", est la phrase qui revient le plus souvent dans la bouche des exposants du 3<sup>e</sup> Salon d'El Ibdâa El Fenni (innovation artistique), qui s'est tenu, du 16 au 18 avril, au centre culturel Ali-Tiliani.

Cette manifestation enregistre une participation constante d'artistes, d'artisans et d'associations à caractère artistique et artisanal. Elle a germé dans l'esprit de Bouayaba Ibrahim, directeur du centre culturel, il y a de cela deux années, dans le souci d'offrir un espace destiné à la vente et à la promotion des produits des artisans. L'idée a fait du chemin bien que beaucoup de potentiels exposants n'aient pas fait partie de la fête, par "manque de place ou contraintes liées à la possibilité de les joindre", se justifie-t-on.

La peinture sur soie, la couture, la broderie, la minisculpture, les

espaces verts, les plantes artificielles, la sculpture sur bois sont, entre autres, les spécialités qui ont eu droit à un stand. On énumère la participation de beaucoup de particuliers, la première fois pour quelques-uns, ainsi que celle de quelques associations, l'Association pour la lutte contre les fléaux sociaux, l'association Nour Essabah lil founoun el djamila, ainsi que deux de handicapés, présentes en force, implantées au chef-lieu et au quartier El Hadaïek. Il convient de signaler aussi une nouvelle venue, l'Association de promotion de la famille skikdi, Tarkiat el aaila eskikdia, présidée par Fatiha Boussouf installée à Merdj-Eddib. Outre la formation dans différentes spécialités féminines, cette organisation est versée dans l'action caritative.

Cette tribune, qui a permis aux exposants d'écouter quelques-unes

de leurs marchandises au profit d'un nombreux public venu attiser sa curiosité a été aussi une sorte de défoilement et de cri de détresse où ont été relevées les déboires des artisans et artistes. "Le manque d'implication de l'Etat auquel s'ajoute mon emploi précaire sont deux facteurs très contraignants pour la bonne marche de mon activité. J'achète de ma propre poche les équipements et matériaux nécessaires à la réalisation de mes plantes artificielles", nous déclara, Souad Talhi, employée dans le cadre du filet social. "Nous ne basons pas les bras et comptons lancer une formation dans ce domaine au centre Ali Tiliani", ajoutera-t-elle. Pour Rachid Guerfi, spécialiste de la sculpture miniaturisée : "Mon statut de retraité d'une entreprise de la plate-forme pétrochimique ne me permet de prétendre à des aides dans le cadre des dispo-

sitifs existants", dira-t-il, lui qui ne cesse de prendre des contacts avec l'étranger pour parfaire son image d'innovateur. "Dans la cité du 20-Août-55, j'ai loué un local exigu qui ne répond nullement à la demande de formation formulée par la gent féminine et qui ne peut contenir que trois stagiaires au maximum. Ça dure depuis 1999", déclara dépitée, Djamilia Belbati, la "doyenne" des couturières.

Fait nouveau, sur la liste des participants, "Le magasin de la nature" situé à la cité du 20-Août-55, qui a été présent à travers ses variétés de plantes et les remarques de son gérant sur le manque d'espaces verts et la faible qualification des entreprises auxquelles sont confiés les travaux d'aménagement de ces lieux nécessaires à l'oxygène de la ville.

Zaid Zoher

## BORDJ-BOU-ARRERIDJ

## L'avocate stagiaire et le faux gendarme

Tout commence par une histoire de cœur entre un jeune chômeur de 30 ans et une avocate stagiaire à peine la vingtaine passée. Or le non-dit dans la prétendue *love story* est que l'homme en question avait usurpé l'identité d'un gendarme pour séduire la jeune femme. Celui-ci faisant croire qu'il était timide et fils de famille n'avait que des contacts téléphoniques avec la jeune femme. Mais la relation pendra des proportions telles que le porteur de masque finira par sortir de sa réserve en tentant dans une démonstration de force à maintes reprises de violer sa victime s'appuyant sur un chantage classique des photos de corps nu qu'il aurait prises

avec son téléphone portable. Au bord de la déprime, l'avocate saisit l'avocat chez qui elle effectuait son stage qui lui conseille de déposer plainte auprès du commissariat. Quelques jours plus tard, un piège a été tendu à "l'amoureux" dans le bureau de l'avocat qui servait, selon les dires de l'agresseur, de lieu de rendez-vous avec sa présumée copine, piège qui le placera en flagrant délit de viol. Jugé coupable de plusieurs délits, le faux gendarme sera condamné par le tribunal de Bordj-Bou-Arreridj à cinq ans de prison ferme bien que le mis en cause ait nié presque toutes les accusations portées contre lui.

Saâdène Ammara

## KHENCHELA

## Les moudjahidine de la Fédération FLN de France se rencontrent

Après une période d'inactivité, due au décès de son secrétaire général de wilaya en 2005, l'association des moudjahidine de la Fédération FLN de France, bureau de Khenchela, a tenu vendredi dernier à la salle El Kahina son assemblée générale pour débattre de deux points essentiels : la lecture des bilans moral et financier, suivie de la situation sociale des moudjahidine, et enfin l'élection d'un secrétaire général avec le renforcement du bureau existant.

La rencontre a eu lieu en présence de deux secrétaires nationaux MM. Dimi et Bakhouche.

Deux motions — sociale et politique — ont été adoptées par les participants. La première a été transmise au ministère des anciens moudjahidine et qui porte sur les dossiers de reconnaissance, de rectification et de recours des dossiers des moudjahidine qui traînent depuis 1996, l'attribution des avantages sociaux à l'instar de tous les moudjahidine : logement, gratuité des transports, emploi pour leurs enfants, prêts...

Pour la motion politique elle s'articule autour de l'ouverture de dialogue, de représentativité et de soutien indéfectible des moudjahidine au président de la République.

S. A.

## Le projet pour un centre de sports équestres mis aux oubliettes

Le projet de réalisation d'un centre des sports équestres implanté dans la commune d'Ensiha, distante de 7 km du chef-lieu de wilaya, a connu un ralentissement caractérisé et ce, en l'absence d'une enveloppe financière et son inscription sur les différents programmes de développement.

Le projet en question connaîtra un démarrage approprié par l'amélioration de la piste, la construction et l'entretien des abris et abreuvoirs, avec le manque d'AEP, la réalisation d'un puits.

Le coût total du projet en question a été évalué par un bureau d'études local à 12 milliards de centimes.

A quand son ouverture ? Se demandent la ligue et l'association des sports équestres.

S. A.

## MILA

## L'imbroglio de la liste des 131 logements

Après un sit-in, qui aura duré une dizaine de jours, devant le siège de l'APW, les bénéficiaires des 131 logements sociaux locatifs se sont dispersés avec l'espoir et une promesse de voir cette fameuse liste, qui a fait couler beaucoup d'encre, de salive et de larmes, enfin affichée après les élections du 17 mai prochain. Mais qu'en est-il exactement ?

Cette dite liste a été affichée, en mai 2004, par la commission communale d'attribution. 1 200 recours ont été introduits auprès de la commission de recours de wilaya, présidée à l'époque par le P/APW. Pour des contraintes techniques (glissement de terrain survenu au niveau de la nouvelle cité Benmahdjoub — 185-Logements — où est située une bonne partie des logements attribués), les responsables en charge de la gestion de ce dossier ont demandé à surseoir à la publication de la liste définitive des bénéficiaires jusqu'à nouvel ordre. Mais la question récurrente qui a créé une véritable polémique à Mila, même au sein des responsables en charge de cette affaire, est de savoir si réellement la défunte commission de recours, présidée par l'ex-P/APC devenu depuis fin décembre 2006 sénateur, a vraiment statué et rendu son verdict par le biais d'un PV dûment signé par

les autres membres. Chose que soutient mordicus le président sortant (de l'APW et de l'ex-commission de recours) mais que réfutent catégoriquement le responsable de l'exécutif de wilaya (qui est en même temps le président, nouvelle version de la commission de recours de wilaya), et le nouveau président d'APW qui dit tout ignorer de ce dossier. Après un mouvement de foule tenté par les bénéficiaires et des sit-in organisés devant les sièges de wilaya et de l'APW, suite à l'information parue dans les colonnes d'un quotidien national qui fait état de l'annulation pure et simple de cette liste, décision prise, selon ce journal, d'un commun accord entre les deux responsables de la wilaya. Acculé, l'ex-P/APW et néanmoins nouveau sénateur a promis de régler le problème. Conjoncture électorale oblige, étant le coordinateur de wilaya du RND.

Il annonce, à qui veut bien l'entendre, avoir remis la liste définitive au wali qui compte la rendre publique après les élections du 17 mai prochain. Soit ! Mais de quel droit le sénateur Ammar Hadmessaoud se permet de confectionner une liste de bénéficiaires de logements pour ensuite l'officialiser et la mettre en exécution par le biais du wali et non moins président de la commission de

recours de wilaya ? Si cette liste est l'œuvre de la commission de recours qu'il présidait à l'époque, comme il le prétend, pourquoi ne l'a-t-il pas remise à qui de droit en son temps, tout au plus lors des passages de consignes lorsqu'il s'apprêtait à quitter son poste de P/APW, en janvier dernier ? Dans les deux cas de figure, cités précédemment, Djamel-Eddine Salhi, wali de Mila, garant de l'équité entre tous les citoyens, se laissera-t-il entraîner dans un tel imbroglio juridico-administratif ? Dans le cas contraire, ira-t-il jusqu'à prendre la décision, aux conséquences imprévisibles, d'annuler purement et simplement cette liste en faisant endosser toute la responsabilité à son prédécesseur, président de la commission de recours de wilaya ? Et les bénéficiaires, ces dindons de la farce, qui attendent patiemment depuis trois longues années une hypothétique délivrance, sans jamais savoir à quel saint se vouer, vont-ils enfin entrevoir l'épilogue d'un aussi long cauchemar, ou, au contraire, s'embarquer dans un dilemme de procédure qui ne leur sera, à coup sûr, aucunement favorable ? Un véritable feuilleton, en fait, tragi-comique dont Mila n'a pas à s'enorgueillir.

A. Mhaïmoud